

Communication interne :

Titre : Un code de conduite commun pour les fournisseurs des universités québécoises.

Les membres de la communauté mcgilloise se préoccupent du développement social, de la protection de l'environnement, et des pratiques d'affaires transparentes et équitables. Saviez-vous que les Services de l'approvisionnement s'assure de communiquer ces valeurs à l'ensemble de nos fournisseurs?

L'Université acquiert une grande diversité de biens, de services et de travaux de construction, et ce auprès d'environ 14 000 fournisseurs de par le monde. Ces acquisitions représentent près d'un demi-milliard de dépenses à chaque année » explique M. François Pouliot, Directeur Principal de Services de l'approvisionnement.

Il y a environ 7 ans, le département a développé un code de conduite des fournisseurs (Code) qu'il a enchâssé dans les modalités et conditions de ses contrats ainsi que dans ses bons de commande. Ce Code couvre différents principes, dont le respect des droits humains, et des droits des peuples autochtones, les droits du travail, la protection de la biodiversité, ainsi que la transparence et l'éthique dans la conduite des affaires. Après avoir soutenu l'application du Code pendant environ 5 ans, Stéphanie Leclerc, la gestionnaire de programme en Approvisionnement responsable a choisi d'invité des collègues des autres institutions universitaires pour effectuer la mise à jour du document. Ensemble, avec des représentants de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke, de l'UQAM et de l'Université Bishop's l'équipe a effectué un balisage international et finalement convenu qu'avec quelques modifications, le Code de McGill pourrait être utilisé par l'ensemble des universités québécoises. Le document porte maintenant le nom de « Code de conduite commun des fournisseurs des universités québécoises » et il est utilisé par l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval. D'autres universités ont également l'intention de commencer à s'en servir dans les prochains mois. Si des changements étaient à prévoir, ceux-ci feraient l'objet d'une décision par consensus, via le Bureau de la coopération interuniversitaire (le BCI).

L'Université McGill fait preuve de leadership en approvisionnement responsable depuis plusieurs années. Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut collaborer avec les autres institutions d'enseignement supérieur afin d'avoir un plus grand impact, et contribuer à générer des retombées positives dans nos chaînes d'approvisionnement.

Le Code est disponible, en [français](#), et en [anglais](#) sur le site web du Secrétariat de l'Université McGill.

Vous pouvez envoyer vos questions ou commentaires à stephanie.leclerc@mcgill.ca ou en envoyant un billet de service via [Jira](#).